

Compte-rendu de mandat de Christel Keiser

conseillère municipale du POID

conseil municipal du 6 avril 2016

Le conseil municipal s'est ouvert avec la présence de centaines de personnels communaux venus à l'appel de l'intersyndicale CGT, FSU, FO, CNT exiger que le budget intégrant des remises en cause de leurs droits ne soit pas voté. Des centaines de personnels qui, en attendant l'arrivée du maire, ont entonné *l'Internationale*. Des centaines de personnels qui, à la fin de l'appel des élus fait par le maire, se sont écriés comme un seul homme : « *Nous aussi, on est là* » !

Du coup, le Maire, Patrice Bessac, a interrompu la séance et laissé la parole à Nathalie Berhoun, déléguée CGT intervenant au nom de l'intersyndicale. Son discours se concluait par : " *Vous vous apprêtez à voter un budget sans avoir pris la peine d'écouter le personnel, sans avoir donné de réponse à nos propositions, sans tenir compte des compétences des agents de cette ville, sur lesquelles vous devriez pourtant vous appuyer !*

Nous, syndicats CGT, FSU, FO et CNT revendiquons :

- *Un véritable plan pluriannuel de titularisation ;*
- *L'annulation des mesures de casse des acquis du personnel (suppression de la prime d'installation et du congé de pré-retraite – NDLR) ;*
- *Le maintien dans sa totalité de la subvention du COS.*

Nous vous demandons de ne pas voter ce budget en l'état, nous vous demandons d'être cohérent avec les valeurs que vous affichez, et puisque vous affirmez ne pas être le fossoyeur des services publics, nous vous demandons de poser la pelle qui commence à creuser !

C'est **Frédéric Molossi (PS)**, adjoint au maire délégué à la gestion du personnel communal, qui a entrepris de répondre. Réponse entrecoupée de huées régulières :

« *Cela fait 6 mois qu'on a ouvert un cycle de négociations, il y a eu 12 réunions, 6 thématiques. L'ensemble des organisations syndicales y a participé. La municipalité a fourni l'ensemble des éléments demandés décrivant la situation financière de la commune par souci de transparence* »

(« *ce n'était pas des négociations* », répondaient les employés communaux dans la salle).

« *Concernant les réorganisations, le comité technique et le CHS ont été consultés, associés aux décisions* »

(grosse bronca dans la salle suivie, une nouvelle fois, du chant de *l'Internationale*).

« *Concernant l'absentéisme, on a acté ensemble le fait qu'il y aurait une étude pour le comprendre* »

(« *Non, Monsieur Molossi, nous, on parlait d'une étude sur les conditions de travail, pas sur l'absentéisme !* », répondait la déléguée CGT dans la salle ; « *La faute à qui cet absentéisme ?* »,

pouvait-on aussi entendre... Grosse bronca, tapage de pieds, démission ! démission !)

« *Concernant le plan de titularisation, la réalité est que notre collectivité territoriale a hérité de situations (salle : elles sont là les situations !) ... 80 agents titularisés cette année...*

(salle : ce n'est pas assez ! »).

« *68 % du budget consacré à la masse salariale, on a entamé la baisse de cette masse salariale, on a enrayé l'augmentation des années précédentes de 2,5 %. Mais aucune mesure n'attaque l'emploi public.*

(Bronca dans la salle – « *Pourquoi le maire ne parle-t-il pas ?* »).

Le maire, puis Philippe Lamarche, maire adjoint au budget, ont ensuite enchaîné sur plus d'une heure et demi de discours. Ci-après quelques phrases extraites de l'intervention de Patrice Bessac, elles aussi entrecoupées de nombreuses huées :

« *Cette colère qui s'exprime avec force... cette inquiétude est largement partagée devant les conséquences des mesures d'austérité nationales et locales, pour les risques qu'elles font peser sur le service public et l'emploi public local. Nous aurons*

25 millions d'euros en moins de subventions sur la mandature. Nous avons lancé l'alerte, lancé une pétition en septembre 2015, j'ai écrit une lettre au Président de la République, tout cela en vain pour le moment.

Toutes les communes sont aujourd'hui en grande difficulté, coincées entre l'augmentation permanente des charges et la baisse permanente des recettes. Ce n'est pas acceptable car les communes sont les derniers remparts en période de crise.

Ces missions essentielles du service public, ce sont les agents qui les assurent. Nous sommes attachés aux conditions de formation, aux conditions salariales... d'où la titularisation de 80 agents. J'ai le souci d'une gestion saine dans une situation budgétaire inédite depuis cinq ans. Il faut agir vite. Dans cette situation, nous avons décidé qu'il n'y aurait aucune fermeture de centre de santé, de centre culturel, de crèche... Mais nous ne payons pas avec des discours. Nous prenons des décisions difficiles (bronca) mais indispensables pour sauvegarder le service public local. Les Montreuillois attendent de nous que nous allions au bout du redressement.

Le budget présenté sera sincère : recettes réelles, dépenses réelles, en rapport avec ce qui a réellement été fait l'an dernier. Nous ne voulons plus sortir le chéquier pour payer des dépenses non prévues, comme c'était le cas ces dernières années. Nous ne pouvons plus vivre (les employés commun-aux : « On est d'accord là-dessus ! ») en votant des budgets insincères.

Tout nous entraîne à augmenter les impôts locaux. Tout nous pousse à baisser l'action en faveur de la population.

Quelle que soit la posture politique adoptée, il y a une réalité qui s'impose à moi comme maire (La déléguée CGT : « Vous reniez vos convictions, Monsieur le Maire ! »)

Quelques éléments de budget :

- 500 000 euros de baisse de subventions pour les associations, après les 1 million de baisse en 2015 ;
- Stabilisation de la masse salariale. Baisse du nombre d'ETP (Equivalent temps plein, donc de postes), de 2203 à 2127 ;
- Baisse des indemnités des élus de 5 % ;
- Dépenses d'investissement de 18 millions, en forte baisse. »



Dans le débat général, je suis intervenue pour resituer le choc de classe auquel nous assistions dans le contexte politique créé par les choix de la majorité municipale :

« Le budget qui nous est présenté par la majorité municipale est le concentré d'une orientation politique dont la principale caractéristique est l'adaptation à la politique d'austérité du gouvernement Hollande/Valls. Et, au moment où il faudrait organiser la résistance à cette

politique, la municipalité fait le choix d'en faire payer les conséquences à la population et, on l'a entendu ce soir, au personnel communal.

La majorité municipale, présentant son budget, écrit que (je cite le document de séance) le « cadre de la baisse des dotations de fonctionnement aux collectivités locales est devenu insoutenable ». Face « à cette situation inédite » (je cite toujours le document), la majorité municipale propose des mesures exceptionnelles. Comme on va le voir, cela signifie que la municipalité, plutôt que de combattre ce cadre insoutenable, décide de s'accommoder, comme l'année passée, des baisses de dotations de l'Etat et de les relayer.

J'entends ici et là certains élus de la majorité et de l'opposition prétendre que cette baisse des dotations de l'Etat serait un prétexte.

D'aucune manière ! En application du pacte de responsabilité Hollande/Valls, les collectivités territoriales sont confrontées à une diminution cumulée de 28 milliards d'euros au plan national, sur la période 2014/2017, dont 25 millions d'euros concernant Montreuil et 3,5 millions d'euros en 2016, pour la seule dotation globale de fonctionnement.

Pour autant, est-ce que cela justifie de faire payer aux Montreuillois la politique d'austérité du gouvernement ? Certainement pas !

Car, contrairement à ce que vous affirmez dans le document de séance, on ne peut pas répondre aux besoins de la population en relayant cette politique, dans une situation que vous qualifiez à juste titre de « période de crise économique » dans laquelle, dites-vous également, « les besoins des usagers en matière de services publics vont croissant ».

Avant de revenir sur les mesures concrètes préconisées par la majorité municipale, je souhaiterais faire une remarque préalable concernant les recettes de fonctionnement.

Il est indiqué dans le document de séance que les subventions du département à la commune concernant certaines activités ont été ajustées. Des subventions ajustées ? Mais ajustées à quoi ? Le document de séance indique qu'il s'agit (je cite) « de la diminution de certaines participations, par exemple, la participation du département au financement du fonctionnement des crèches municipales ». Ici, il faut faire la clarté sur les conditions du vote au conseil départemental.

Le 10 mars dernier, le budget du département, amputé de 22 millions d'euros, a été adopté avec les voix des conseillers départementaux du PS, mais aussi avec celles de six conseillers départementaux du PCF sur dix, les quatre autres s'abstenant. Donc, ce budget a été adopté grâce au partage des rôles entre les dix conseillers départementaux du PCF.

Or, ce budget comporte une baisse de 9 millions d'euros de la subvention du département aux crèches municipales, dont 550 000 € pour les crèches municipales de Montreuil.

Or, parmi les conseillers départementaux qui ont voté ce budget, plusieurs siègent également dans ce conseil

municipal. Il s'agit donc de Monsieur Molossi (membre du PS) mais aussi de Madame Attia et Monsieur Beddredine, membres du Front de gauche. Il ne s'agit évidemment pas de question de personnes mais de problèmes politiques dont il nous faut bien débattre ce soir.

Il faut des subventions ajustées nous dit-on. Je vois surtout ici un ajustement de la majorité municipale à la majorité départementale dirigée par le Parti socialiste, elle-même totalement ajustée à la politique du gouvernement Hollande/Valls.

Et la conséquence de ces adaptations en chaîne, c'est un demi-million en moins pour les crèches municipales de Montreuil, c'est donc moins d'enfants accueillis et des conditions d'accueil dégradées.

Finalement, il s'agit d'un échange de bons procédés. Tous les élus du PS, du PCF, d'EELV votent les budgets, à Montreuil comme au conseil départemental, sur le dos de la population.

Ainsi, à tous les niveaux, le renoncement à combattre la politique du gouvernement mène nécessairement à la relayer et par conséquent à voter des budgets d'austérité.

Je pourrais prendre de nombreux exemples. Je concentrerai mon propos sur trois questions.

1) Les dépenses de fonctionnement : elles diminuent de 2,8 millions par rapport à 2015.

Ce qui inclut, nous dit-on, une maîtrise forte des dépenses de personnel : 109 millions pour 2016 intégrant le glissement vieillesse/technicité, soit exactement la même dépense qu'en 2015. Félicitations ! Peu de communes peuvent se vanter d'un tel exploit.

Mais qu'y a-t-il derrière la formule « maîtrise forte des dépenses de personnel » ? Il y a des conséquences extrêmement graves pour les agents territoriaux : la suppression de 47 postes, la suppression des congés de préretraite et de la prime d'installation, la diminution de 10 % de la subvention au centre des œuvres sociales...

Il s'agit sans doute ce que vous appelez (je cite) un « pilotage fin » qui doit permettre à tous les agents (je cite encore) « de s'épanouir pleinement dans l'exercice des missions qui leur sont confiées ». On a déjà vu mieux en termes de finesse et de mesures permettant l'épanouissement...

D'ailleurs, c'est contre ce fin pilotage que les agents étaient en grève le 23 mars dernier, à l'appel de leurs organisations syndicales et à nouveau aujourd'hui.

2) Poursuivons toujours à propos des dépenses de fonctionnement. On nous dit que les installations et équipements sportifs ont mal vieilli. Mais le document ajoute immédiatement : « N'ayant pas les moyens suffisants, il faut donc faire des choix politiques pragmatiques et rationnels ! » Jusqu'où ira le pragmatisme ?

On imagine que la baisse des subventions aux associations relève également d'un choix pragmatique : moins 500 000 € qui s'ajoutent à la baisse de 1 million d'euros votée l'an dernier !

3) Enfin, concernant les dépenses d'investissement, un fait apparaît à la simple lecture du budget prévisionnel : ces dépenses passent de 50,9

millions en 2015 à 16,6 millions en 2016. Rappelons que l'an passé, déjà 18 millions avaient été supprimés.

On constate que certains travaux n'ont pas été réalisés cette année alors qu'ils étaient prévus. Donc la commune va tenter de « tenir » en sabrant dans les dépenses d'investissement. Mais cela ne peut avoir qu'un temps et un temps assez court car on ne peut pas reporter indéfiniment des travaux urgents, notamment ceux de l'école Jean Jaurès.

Je le répète. La baisse des dotations de l'Etat est un fait. Mais, il n'est pas tolérable que la majorité municipale accepte de s'adapter à la politique anti-ouvrière du gouvernement et d'en faire retomber les conséquences sur la population.

Adversaire de la politique d'austérité dictée par l'Union européenne et imposée par le gouvernement Hollande/Valls, je ne peux que voter contre un budget qui, au plan local, relaie cette politique contre les travailleurs et les jeunes de notre commune.

J'ajouterai une chose : Monsieur le maire, la démocratie exige que les employés communaux et leurs syndicats soient entendus. La démocratie exige que vous retiriez votre projet de budget. »

Notons, dans le débat général, le positionnement de **Choukri Yonis (PS)**, pour qui le gouvernement a raison de baisser les dotations car cela permet de moderniser la gestion financière de la ville et au delà de toutes les collectivités territoriales. **Ibrahim Dufriche (EELV)**, 1^{er} adjoint, a, quant à lui, regretté le niveau faible d'investissement entraînant notamment des réductions sur tout ce qui relève de l'écologie solidaire et durable.

Riva Guerchanoc (PG), appuyée par la suite par **Gaylord Le Chequer**, a caractérisé ce budget de budget de résistance "car nous ne réduisons pas encore le périmètre du service public, car nous n'augmentons pas les impôts locaux... Les mesures de suppression de la prime d'installation et de suppression des congés de pré-retraite ne sont pas des mesures structurelles."

J'ai donc voté, en adéquation avec mon intervention, contre les délibérations 1 et 2 relatives au budget. A noter, dans les rangs de la majorité municipale, le vote en abstention de Capucine Larzillière (Front de gauche).

J'ai en toute logique également **voté contre la délibération n° 50** qui entérinait la suppression de 77 postes parmi les personnels communaux :

« On nous demande donc de voter ce soir la suppression de 77 postes en rapport avec l'élaboration du budget pour 2016 ! Vous justifiez ces suppressions par le fait qu'il s'agirait de postes "vacants de longue date".

Ce qui est très contestable. Si ces postes ont été créés, et certains l'ont été depuis le début de votre mandat, c'est parce qu'ils correspondaient à un besoin

Mais aujourd'hui, il faut absolument réaliser des économies. Bien évidemment, je voterai contre cette délibération qui est en réalité un concentré très illustratif de l'ensemble du budget primitif pour 2016. Je vous remercie. »

Toujours en rapport avec les questions de budget, je n'ai pu que souligner l'aspect démagogique de la mesure programmant la baisse des indemnités des élus (**délibération n° 64**) :

« Cette baisse ne me pose personnellement aucun problème dans la mesure où je reverse l'intégralité de l'indemnité à mon parti, comme ce fut le cas naguère pour de nombreux élus. Ceci dit, comme il s'agit, avec cette mesure démagogique, de toujours revoir à la baisse l'ensemble des dépenses, je m'abstiendrai. »

Je me suis élevée, à l'occasion de la délibération n° 6, contre la privatisation du service de gestion et d'exploitation des marchés forains :

« Cette délibération relative à l'approbation du principe de concession de service public de gestion et d'exploitation des marchés forains illustre à quel point l'actuelle majorité municipale a renoncé à la défense intransigeante des services publics qui, naguère, était une valeur commune à toute la gauche.

Il s'agit purement et simplement d'aller jusqu'au bout d'un mécanisme de privatisation du service public. Il est ainsi écrit dans le document qui nous est soumis : « La concession de service est un mode de gestion qui permet à la Ville de transférer, en tout ou partie, le risque d'exploitation d'un service, à une personne privée ou publique dans le cadre d'un contrat, sans réalisation de travaux ».

Notons que cela aurait pu être confié au service public municipal, sous la forme d'une régie publique par exemple. Eh bien, non ! La majorité nous informe qu'elle va privatiser, sans la moindre réserve.

Mais cela va plus loin. Cette délibération découle, je cite, « de modifications des directives de l'Union européenne », en particulier, je cite toujours, de la « directive 2014/23 relative aux concessions » dont le « décret d'application est entré en vigueur au 1^{er} avril 2016 ». Là encore, sans aucune réserve.

On croyait pourtant le Front de gauche sinon opposé, du moins critique à l'égard de l'Union européenne. Mais cela, c'est pour les discours des dimanches et jours de fête ou pour les campagnes électorales. Dans la vraie vie, on applique les directives européennes et on privatise le service public.

Au fait, quelles seront les tâches ainsi livrées au concessionnaire sélectionné ? La délibération le précise (je cite) « recrutement, sélection, encadrement et placement des commerçants, perception des droits de place et autres taxes, nettoyage, balayage, arrosage et désinfection à l'intérieur du marché couvert et des extérieurs, prise en charge de l'enlèvement et du traitement des déchets, entretien courant des

équipements et du matériel mis à disposition ». Autant de tâches qui, à ma connaissance, pourraient parfaitement être prises en charge par le service public. Mais, la municipalité préfère l'offrir à un concessionnaire qui, on l'imagine, cherchera à en dégager du profit.

Donc, si on comprend bien, l'étranglement des finances de la ville aboutit à ce que, d'une part, on taille très largement dans les effectifs du personnel communal, de l'autre, on délègue des tâches qui pourraient être réalisées par le service public et qui, de ce fait, seront moins bien assumées et plus coûteuses.

Pour toutes ces raisons, fidèle aux positions qui sont traditionnellement celles du mouvement ouvrier, plus que jamais opposée à l'Union européenne et aux privatisations quelque que soit leur origine, je voterai contre cette délibération. »

Le vote de la délibération n° 7 a été l'occasion de rappeler que l'existence de l'association Les Restaurants du Cœur ne devait pas faire oublier les responsabilités de ceux qui mènent une politique d'austérité :

« Il est bien sûr impossible de s'opposer à la convention d'objectifs et de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association Les Restaurants du Cœur à laquelle recourent 2 500 habitants de notre ville.

Permettez-moi toutefois d'éclairer ce vote par le propos suivant : aujourd'hui, 2 500 personnes par an bénéficient à Montreuil de l'aide alimentaire. Combien l'an prochain ? Nous savons que le nombre de personnes passant en-dessous du seuil de pauvreté ne cesse d'augmenter et que le nombre de personnes qui font appel à la solidarité, notamment à l'aide alimentaire, ne cesse de croître.

Combien de temps encore faudra-t-il attendre avant que le problème ne soit pris à la racine ? Certes, l'aide alimentaire permet de soutenir des millions de personnes dans le besoin. Mais ce qu'il faudrait surtout, c'est rompre avec la politique du gouvernement qui génère et étend la misère et le chômage et conduit à ce besoin toujours croissant d'actions de solidarité. Une politique qui offre 40 milliards d'euros aux patrons, au titre du pacte de responsabilité et qui restreint les droits des travailleurs, remet en cause le Code du travail et prétend généraliser la précarité.

Rompre avec une politique qui précipite chaque année vers les Restos du cœur et l'aide alimentaire davantage de travailleurs, de chômeurs, de titulaires du RSA, de jeunes contraints à la précarité.

Soutenir les Restos du Cœur ? Certes ! Mais il faudrait surtout faire en sorte qu'ils deviennent inutiles. Pour cela, il faut avoir l'ambition de rompre avec la politique du gouvernement. Or, le budget primitif pour 2016 indique clairement votre intention de ne pas le faire. »

J'ai été la seule à voter contre la délibération n° 16 organisant pour la Ville de Montreuil la structure d'accueil du service civique, dispositif mis en place par le gouvernement qui accentue encore davantage la précarité de la jeunesse :

« Il s'agit donc, avec cette délibération d'augmenter la capacité d'accueil des jeunes en service civique au sein de la commune.

Evidemment, au moment où les jeunes ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi, au moment où le gouvernement entend généraliser la précarité pour tous, un engagement de service civique pourra apparaître comme mieux que rien pour de nombreux jeunes. Et on peut aisément les comprendre.

Pourtant, il faut y regarder de plus près. Rappelons que le 11 janvier dernier, François Hollande a déclaré vouloir généraliser le service civique. Il a déclaré qu'en 2018, 350 000 jeunes de 16 à 25 ans devraient entrer dans ce dispositif, pour aller vers sa généralisation à toute une génération au-delà de 2020. Il a également indiqué que le service civique serait ouvert largement aux services publics, où des milliers de jeunes, déjà en service civique, remplacent des fonctionnaires sous statut en étant rémunérés une misère ! Ainsi donc, le gouvernement supprime par milliers les postes de fonctionnaires et réduit la jeune génération à une situation de précarité sans fin.

Ainsi donc, une nouvelle fois à Montreuil, on nous propose d'appliquer la politique du gouvernement !

Et avec cette politique, à budget constant, la ville pourra accueillir trois fois plus de jeunes en service civique. En même temps, ces jeunes ne coutent pas cher ! Une indemnité de 573,65 € prise en charge par l'Etat à laquelle s'ajoute une prestation mensuelle de 106,31 prise en charge par la ville, soit 680 € par mois ! Comment vivre avec 680 euros, sans droits ni garanties collectives ?

C'est quand même un comble qu'au moment où on supprime des postes de personnel communal, on accueille trois fois plus de jeunes en service civique.

C'est quand même un comble qu'au moment où le gouvernement entend imposer sa loi de destruction du code du travail, la municipalité de gauche ne trouve rien de mieux à proposer aux jeunes que des engagements de service civique.

Pour ces raisons, je voterai contre cette délibération. »

Toujours en défense des intérêts des jeunes, j'ai voté contre le dispositif de propagande de l'Union européenne caché derrière la délibération n° 18 (approbation de la convention entre la ville de Montreuil et le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) relative à l'intégration du bureau information jeunesse au réseau Eurodesk) :

« Il s'agit nous dit-on de favoriser la mobilité des jeunes en Europe, en intégrant le Bureau information jeunesse de la ville au réseau Eurodesk. Alors, qu'est-ce que ce réseau Eurodesk ?

Il s'agit selon son site internet (je cite) « d'un service d'informations pratiques pour tous les jeunes qui veulent bouger en Europe, quel que soit leur projet : étudier, travailler, partir en volontariat. »

Bouger en Europe ! On pourrait en rire s'il n'y avait pas derrière des situations dramatiques. Aider les

jeunes à bouger en Europe quand on sait que 6 millions de jeunes sont au chômage dans les différents pays européens et que des milliers d'entre eux, au Portugal, en Espagne, en Grèce, en Italie, sont contraints de quitter leur pays pour trouver un emploi ?

Aider les jeunes à bouger en Europe quand on sait que ce même réseau est coordonné et financé par la commission européenne qui, avec ses directives et plans meurtriers, crée partout en Europe les conditions de la précarité, du chômage et de l'exil ? Par ailleurs, ajoutons que ce programme se propose de vanter, sous toutes les formes, les prétendues vertus de l'Union européenne et de ses institutions. Vous l'avez compris, je voterai contre cette délibération. »

Si j'ai voté pour les délibérations 25, 26 et 27 en accord avec les principes de solidarité internationale, j'ai tenu à me différencier nettement par rapport aux considérants développés dans la délibération :

« S'agissant de cet appel à projets dans le cadre de la solidarité internationale, je voterai cette délibération ainsi que les deux suivantes pour une seule raison : en ces temps difficiles, il est important que Montreuil préserve sa tradition de solidarité internationale.

Je tiens toutefois à préciser que ce soutien de principe n'implique d'aucune manière mon adhésion aux objectifs tels qu'ils sont définis.

Je n'adhère, vous le savez, ni à l'idéologie fumeuse du développement durable qui ne fait qu'accompagner la désindustrialisation et la remise en cause des droits des travailleurs et des peuples dans le monde entier, ni à l'Agenda 21 de l'ONU qui est en fait un manifeste de la décroissance et du déclin de l'humanité, ni aux différentes transcriptions de cet Agenda 21 au plan local.

Je sais qu'il est de bon ton, par les temps qui courent, d'ajouter l'adjectif « durable » à tout et n'importe quoi.

Il serait pourtant grand temps que la politique de destruction des emplois, de chômage et de misère du gouvernement cesse d'être durable ainsi que le verbiage sur la durabilité des objectifs de l'ONU qui débouchent sur des plans de guerre et de misère. Et je récuse le fait que la référence à l'ONU soit une référence honorable ou conforme aux valeurs de gauche.

Souvenons-nous de l'embargo de l'Irak, sous l'égide de l'ONU, qui a abouti au décès, en 10 ans, selon l'OMS, d'1,5 millions d'enfants ou encore de la résolution du conseil de sécurité de l'ONU en 2011 qui a abouti à l'intervention en Lybie.

Il me revenait donc, tout en approuvant la nécessité de maintenir le cap de la solidarité internationale, de me désolidariser des considérants qui sont les vôtres. »

J'ai été la seule à voter contre la délibération n° 35 parce que je n'accepte pas de mettre le

doigt dans l'engrenage de la privatisation des centres municipaux de santé :

« L'intitulé de cette délibération peut paraître séduisant puisqu'il agit d'accorder une subvention au centre de santé Daniel Renoult, afin, nous dit-on, de favoriser l'accès aux soins de tous et de faire de la lutte contre les inégalités sociales une priorité municipale.

Mais quelle ne fut pas ma surprise de découvrir qu'il s'agissait en réalité d'une subvention de la fondation d'entreprise Malakoff Médéric, c'est-à-dire d'une entreprise privée !

En échange de 50 000 € versés au centre de santé, la ville de Montreuil s'engage, selon la convention signée entre les parties, à accorder à la fondation le droit d'utilisation de tous les produits dans un objectif d'essaimage, à associer le nom et le logo de la fondation à l'ensemble des opérations de communication et à rendre visible le partenariat dans le cadre de relations presse.

Pour résumer, la fondation Malakoff Médéric paye 50 000 € pour avoir son logo sur tous les documents concernant cette opération. Et 50 000 € pour un groupe d'assurances dont le chiffre d'affaires s'élève à 3,6 milliards d'euros, ce n'est pas grand-chose.

En acceptant un tel partenariat, la ville met le doigt dans un dangereux engrenage, celui de la

privatisation des centres de santé. C'est la logique américaine ou tout est financé par les entreprises privées dont il faut, bien sûr, assurer la promotion.

C'est pourquoi je voterai contre cette délibération. »

Ma dernière intervention expliquait pourquoi je n'ai pas pris part au vote sur le vœu soumis par la majorité municipale concernant le tramway T1 :

« Je suis bien évidemment favorable au prolongement du tramway T1 en particulier parce qu'il permettrait d'améliorer la vie des habitants du Haut Montreuil. Je dois dire que je n'arrive pas bien à comprendre le sens de ce vœu. Sans doute, des choses m'échappent-elles.

Je vais formuler une hypothèse : on s'adresse au conseil régional parce qu'il est désormais dirigé par la droite. Car pourquoi ne pas l'avoir fait avant, quand il était dirigé par le PS et le PCF et que les problèmes étaient identiques ?

Par ailleurs, allez-vous un jour perdre l'habitude de mettre la COP21 à toutes les sauces, COP21 que vous avez dénigré à l'époque en expliquant que le sommet organisé à Montreuil était justement un contre-sommet ?

Pour ces raisons, je ne prendrai pas part au vote. »

Ce fut un conseil municipal très long (64 délibérations).

Mes votes sur les délibérations non évoquées précédemment l'ont été sans intervention de ma part. La plupart concernait des affaires de gestion courante.

Soulignons quand même mes votes contre la délibération n° 11 (**baisse des subventions pour l'office du tourisme et fin de la convention de la mise à disposition des locaux par la municipalité**), la n° 36 (**augmentation des tarifs dentaires dans les centres municipaux de santé**), les n°38 et 39 (**transfert de droits de préemption à Est-Ensemble**), la n° 54 (**baisse du taux de rémunération des journalistes pigistes à la direction de la communication**).